



OnoBloc[®]

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SOMMAIRE

ARTICLE 1 ^{er} – PRÉAMBULE ET CHAMP D'APPLICATION	3
ARTICLE 2 – PRÉSENTATION DES PRODUITS	3
ARTICLE 3 – COMMANDE DES PRODUITS	3
ARTICLE 4 – (MODES DE) PAIEMENT	4
ARTICLE 5 – PRIX	4
ARTICLE 6 – LIVRAISON	5
ARTICLE 7 – GARANTIES	6
ARTICLE 8 – RÉTRACTATION	7
ARTICLE 9 – LOCATION DES PRODUITS	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
ARTICLE 10 – TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	8
ARTICLE 11 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	9
ARTICLE 12 – PRÉVENTION ET CONSEILS D'UTILISATION	9
ARTICLE 13 – GÉNÉRALITÉS	10
ARTICLE 14 – RÉCLAMATION	10
ARTICLE 15 – MÉDIATION	10
ARTICLE 16 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE	11

*

**

Article 1^{er} – Préambule et champ d'application

1.1.

Les présentes conditions générales de vente en ligne sont applicables à toutes les commandes passées sur le site www.onobloc.com.

Les conditions générales lient le vendeur, à savoir l'entreprise personne physique Giano Ergen (voir les mentions légales disponibles [ici](#)), à l'acheteur, qu'il soit un consommateur ou une entreprise, concernant la vente des produits OnoBloc® sur le site www.onobloc.com.

1.2.

Les présentes conditions générales de vente sont expressément acceptées par l'acheteur au moment de passer la commande. L'acceptation de l'acheteur et l'opposabilité des conditions générales sont réalisées lorsque celui-ci clique sur l'icône « *j'accepte les conditions générales* » lors de la commande.

Les conditions générales de vente excluent, à défaut d'acceptation écrite du vendeur, toutes les conditions générales et particulières d'achat de l'acheteur. Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente ne sera admise sans confirmation écrite du vendeur.

Article 2 – Présentation des produits

2.1

Les produits commercialisés sur le site www.onobloc.com sont la propriété du vendeur.

Chaque produit est accompagné d'une description et de photographies les plus fidèles possibles. Celles-ci ne peuvent assurer une similitude parfaite avec le produit.

Pour plus d'informations concernant les produits commercialisés par le vendeur, l'acheteur peut se rendre ici (<https://onobloc.com/faq/>), mais aussi vers les documents techniques (<https://onobloc.com/informations-techniques/>).

Article 3 – Commande des produits

3.1.

La commande des produits OnoBloc® s'effectue exclusivement via l'interface du site www.onobloc.com.

Pour commander un ou plusieurs produits, l'acheteur doit :

- s'enregistrer préalablement sur le site;

- remplir le bon de commande en ligne en donnant toutes les références du produit ;
- valider sa commande après l'avoir vérifiée ;
- indiquer les coordonnées demandées; en cas d'erreur de saisie, le vendeur n'est en aucun cas responsable du retard qui peut être occasionné et les frais de réexpédition éventuels seront à la charge de l'acheteur ;
- indiquer les coordonnées de facturation si l'acheteur est une entreprise ;
- confirmer sa commande et son règlement.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

3.2.

L'acheteur est censé connaître les propriétés et les caractéristiques techniques des produits qu'il achète, telles qu'elles sont notamment mieux explicitées sur le présent site internet (<https://onobloc.com/informations-techniques/>). Il choisit le type de produit en fonction de ses besoins et sous sa responsabilité exclusive.

L'acheteur reconnaît avoir été parfaitement informé quant aux caractéristiques des produits et ne pas avoir besoin de plus amples informations.

Article 4 – (Modes de) paiement

4.1.

Afin de procéder au paiement de la commande, l'acheteur doit valider son panier en cliquant sur l'icône « *commander* ».

Le site www.onobloc.com accepte les modes de paiement suivants :

- paiement en ligne via les instruments de paiement mis à disposition par Stripe

Article 5 – Prix

5.1.

Les prix et tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande. Par sa commande, l'acheteur reconnaît qu'il en a pris connaissance et qu'il les accepte.

Le vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Toutefois, le prix indiqué sur le site www.onobloc.com le jour de la commande est, sauf accord contraire, le seul applicable à l'acheteur.

5.2.

Les prix indiqués comprennent les frais de traitement et de préparation des commandes, en ce compris les palettes et emballages des produits OnoBloc®.

Les frais de livraison sont calculés automatiquement ou manuellement en fonction de la commande et de la zone géographique d'expédition. Ces frais sont indiqués avant la validation de la commande.

Le vendeur se réserve de modifier à tout moment les frais de livraison, par de nouvelles indications sur son site internet.

Frais de livraison en Belgique à partir de 250 euros d'achats sur le site www.onobloc.com

5.3.

Les commandes des produits sur le site www.onobloc.com sont payables en euro et au comptant.

Sauf stipulation contraire, tous les prix et tarifs (produits, frais de traitement et de préparation des commandes) s'entendent hors TVA. Le taux de TVA applicable est le taux en vigueur au moment de la passation de la commande. Ce taux peut différer selon que l'acheteur est un consommateur (taux ordinaire) ou une entreprise (taux réduit).

5.4.

OnoBloc® conserve la propriété pleine et entière des produits vendus jusqu'au parfait encaissement du prix, en principal, frais et taxes compris.

En cas de défaut de paiement, les matériaux livrés demeurent la propriété du vendeur, même après leur incorporation et le client n'en est que le détenteur jusqu'au complet paiement. Le vendeur peut démonter les matériaux et les récupérer sans autorisation du client à condition toutefois de l'en informer préalablement par écrit.

En cas de mise en œuvre du droit de récupération, le vendeur est en droit de conserver les acomptes payés à titre d'indemnisation de son dommage.

Ce droit s'éteint et la propriété est transférée dès que l'acheteur s'est libéré de toutes ses obligations envers le vendeur.

Article 6 – Livraison

6.1.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif.

Dans l'hypothèse où ces délais ne sont pas respectés, l'acheteur ne peut ni résilier la commande, ni solliciter sa résolution, ni réclamer des dommages et intérêts au vendeur, sauf à ce que le délai donné soit dépassé de trente jours.

6.2.

Après la validation de la commande, les produits sont livrés par poste, coursier, transporteur. L'enlèvement par le client pourra se faire avec le consentement d'OnoBloc® et en fonction des quantités et volumes de la commande.

La livraison est effectuée au lieu choisi par l'acheteur lors de la passation de la commande (domicile, siège social ou siège d'exploitation). Si pour quelque raison que ce soit, la livraison ne peut advenir au lieu indiqué par l'acheteur, le vendeur se réserve le droit de livrer les produits à l'endroit de sa discrétion, les risques étant en tout état de cause transférés du fait de cette livraison.

Les produits sont livrés aux frais, risques et périls de l'acheteur, sauf dol ou faute lourde dans le chef du vendeur.

Article 7 – Garanties

7.1.

L'acheteur doit utiliser les produits fournis en bon père et famille et conformément à leur destination qui est illustrée ici (<https://onobloc.com/faq/>), mais aussi au manuel d'utilisation qui est disponible sur le site (<https://onobloc.com/informations-techniques/>).

En cas de mauvaise utilisation des produits, d'absence d'entretien ou d'utilisation inappropriée des produits, l'acheteur ne pourra en aucun cas tenir le vendeur pour responsable au titre d'une supposée dangerosité ou défectuosité du matériel.

Le vendeur décline toute responsabilité en cas d'erreur de manipulation ou de montage des produits par l'acheteur.

7.2.

Les dispositions du présent paragraphe sont applicables lorsque l'acheteur est une entreprise.

Toute dénonciation d'un vice apparent ou d'un défaut de conformité affectant les produits livrés doit être notifiée au vendeur dans un délai de huit (8) jours ouvrables à partir de la livraison des produits.

Toute dénonciation d'un vice caché des produits livrés devra être notifiée au vendeur dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à partir de la découverte de ces vices par l'acheteur ou à partir du moment où il aurait pu raisonnablement les découvrir. Toute action en justice relative aux vices cachés devra être introduite dans les trente (30) jours suivants la découverte des vices par l'acheteur, ou à partir du moment où il aurait raisonnablement pu les découvrir, ou à partir du jour de l'échec des pourparlers en vue d'un arrangement amiable. Aucun produit ne peut être renvoyé au vendeur sauf accord préalable et écrit de sa part.

Durant une période d'un (1) an à partir de la livraison des produits, la garantie du vendeur se limite exclusivement, soit à la réparation ou au remplacement des produits défectueux, soit à la restitution ou réduction du prix facturé, sans autre dédommagement. En outre, la responsabilité du vendeur est exclue en cas de dommage causé conjointement par un défaut des produits livrés et par la faute de la victime ou d'une personne dont la victime est responsable. La garantie expire après cette période d'un (1) an.

7.3.

Les dispositions du présent paragraphe sont applicables lorsque l'acheteur est un consommateur.

Conformément à l'article 1649*quater*, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, du Code civil, le vendeur répond vis-à-vis du consommateur de tout défaut de conformité qui existe lors de la délivrance du bien et qui apparaît dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

L'existence d'un défaut de conformité des produits doit être notifiée au vendeur dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai de deux (2) mois à compter du jour où le consommateur a constaté le défaut.

En vertu de l'article 1649*quinquies* du Code civil, l'acheteur confronté à un défaut de conformité des produits a le droit soit à la réparation ou au remplacement des produits, sans frais mis à sa charge, soit à une réduction adéquate du prix de la commande qu'il a passée ou à la résolution du contrat.

Il appartient au client qui invoque la présente disposition d'établir qu'il a agi en qualité de consommateur dans le cadre de la commande.

Article 8 – Rétractation

8.1.

Les dispositions du présent article sont exclusivement applicables à l'acheteur qui a agi en qualité de consommateur.

8.2.

L'acheteur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour se rétracter à compter de la livraison de sa commande, conformément à l'article VI.47 du Code de droit économique.

Pour exercer son droit de rétractation, l'acheteur peut :

- utiliser le modèle formulaire de rétractation figurant ici [insérer un lien vers le formulaire] ; ou

- faire une déclaration dénuée d'ambiguïté exposant sa décision de se rétracter du contrat. Cette déclaration peut se faire électroniquement, conformément à l'article 12, § 3, des présentes conditions générales.

Après avoir informé le vendeur de sa décision de se rétracter, l'acheteur renvoie les produits commandés au vendeur sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours suivant la communication de sa décision de se rétracter.

8.3.

Seuls pourront faire l'objet d'un remboursement, les produits en parfait état, complets et intacts, qui peuvent être remis sur le marché.

Les produits abîmés ou détériorés ne sont pas remboursés, sauf le cas visé à l'article VI.51, § 2, du Code de droit économique.

8.4.

Le vendeur rembourse à l'acheteur tous les paiements que celui-ci a faits pour la commande, à l'exception des frais de livraison et les coûts engendrés par le renvoi des produits.

Le remboursement intervient après la récupération des produits par le vendeur, conformément à l'article VI.50, § 3, du Code de droit économique.

8.5.

Afin de faciliter le renvoi des produits, l'acheteur envoie un courriel à l'adresse [indiquer une adresse électronique] pour confirmer ce renvoi.

Les produits doivent être renvoyés à l'adresse suivante : Chaussée Saint Pierre 152, 1040 Bruxelles.

Article 10 – Traitement des données à caractère personnel

10.1.

Les données à caractère personnel recueillies auprès de l'acheteur à l'occasion de la réalisation de sa commande sont indispensables pour la réalisation et l'exécution de celle-ci. En passant commande, l'acheteur marque explicitement son accord sur le traitement des données personnelles recueillies par OnoBloc® en ce qui le concerne.

10.2.

Pour le surplus, la façon dont les données personnelles des clients sont collectées et traitées par OnoBloc® est définie dans la déclaration de protection des données établie par cette dernière.

Pour plus d'informations concernant la déclaration de protection des données du vendeur, l'acheteur peut se rendre ici [insérer un lien vers la déclaration de protection des données].

Article 11 – Droits de propriété intellectuelle

11.1.

Les produits OnoBloc® sont protégés par un brevet international, et au titre de modèles.

11.2.

Tous les éléments du site www.onobloc.com (logos, photos, objets, textes et images) sont la propriété intellectuelle exclusive du vendeur.

Il n'est pas autorisé, sauf accord préalable du vendeur, de reproduire, exploiter ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site ou des produits, sous peine de sanctions pénales et/ou civiles.

Article 12 – Prévention et conseils d'utilisation

12.1.

Les produits OnoBloc® contiennent, en partie, du plastique (acrylonitrile butadiène styrène ou ABS).

La résistance au feu est variable selon la catégorie du panneau de bois utilisé.

Il est recommandé de fixer sur la cloison, des plaques de plâtre spécifiques à la résistance au feu (panneaux rouges) et les recouvrir de la finition souhaitée.

12.2.

Il est également conseillé de mettre à jour le matériel de détection et extinction de feu, par exemple par la mise en place :

- d'un système de détection de fumée adapté ;
- d'un système de désenfumage adapté ;
- d'extincteurs à poudre.

12.3.

Pour le surplus, toutes instructions utiles concernant l'utilisation des produits sont reprises dans le manuel d'utilisation publié sur le site internet et adressé au client en format papier en même temps que la livraison du produit.

OnoBloc® décline toute responsabilité en cas de dommage consécutif au non-respect des consignes, conseils et instructions d'utilisation repris dans le manuel d'utilisation.

Article 13 – Généralités

13.1.

Si une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales venaient à être déclarées nulles ou inapplicables, la nullité ou l'inapplicabilité ne peut affecter la validité ou l'applicabilité des autres clauses.

Si une clause des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle, pour quelque raison que ce soit, le vendeur et l'acheteur s'engagent à négocier immédiatement une nouvelle clause permettant, autant que faire se peut, d'aboutir aux effets, notamment économiques, recherchés initialement par elles.

13.2.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas, à un moment donné, des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement et ne l'empêchera pas d'en exiger la stricte observation.

13.3.

Toute communication ou notification entre le vendeur et l'acheteur sera valablement effectuée via le site www.onobloc.com.

Elle peut aussi se faire par lettre recommandée, courrier télécopié, courrier électronique, pour le vendeur, à son siège social et pour l'acheteur, à son siège social ou domicile.

Article 14 – Réclamation

14.1.

Toute réclamation à adresser au vendeur concernant une commande, un produit ou une relation contractuelle peut être dirigée aux coordonnées suivantes :

- par courrier, à l'adresse suivante : Onobloc, Chaussée saint Pierre 152 à 1040 Bruxelles ;
- par email à l'adresse suivante : info@onobloc.com ;

Article 15 – Médiation

15.1.

Les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif aux présentes conditions générales de vente ou découlant de leur interprétation ou de leur application sera soumis à une médiation.

À cet effet, les parties s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation en y déléguant une personne ayant pouvoir de décision.

Le médiateur sera choisi par les parties dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Article 16 – Droit applicable et juridiction compétente

16.1.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge.

16.2.

À défaut de parvenir à une conciliation, le litige sera exclusivement porté devant les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, statuant en français.